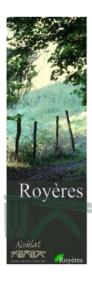
# LA GAZETTE DE ROYERES SEPTEMBRE 2020









Le site internet: <u>www.royeres87.fr</u> La page facebook : <u>Mairie Royères</u>





### Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Je voudrais pour commencer, vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections du 15 mars. En effet notre liste a été validée avec un taux de participation de plus de 65 % des électeurs. Je suis convaincu que cette équipe renouvelée, rajeunie, volontairement engagée, sera à la hauteur pour gérer au mieux notre commune pour les 6 prochaines années.

Ce bulletin vous permettra d'identifier les nouveaux élus et les commissions communales dans lesquelles ils siègent. Celles-ci se sont mis immédiatement au travail pour préparer les projets du futur mandat : création de commerces de proximité, mise en œuvre du territoire « zéro pesticide », achèvement du déploiement de la fibre optique....

Toutefois, ce retour progressif à la vie démocratique ne doit pas nous faire perdre la vigilance nécessaire face au virus. Plus que jamais, les gestes barrières et mesures d'hygiène doivent être appliqués. Chacun d'entre nous doit être acteur de sa santé, pour se protéger et protéger les autres.

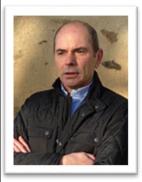
Pour conclure, je voudrais revenir en quelques mots sur la mobilisation citoyenne des sept jeunes confinés au gite du Masbareau. En effet, ils ont confectionné plus de 1000 masques alors que la pénurie était réelle. Ceux-ci ont été distribués par les élus communaux à l'ensemble de la population de Royères. Je tiens à saluer cette initiative et à les remercier chaleureusement.

Prenez soin de vous et de vos proches et restez vigilant face à cette pandémie.

Le Maire

Franck LETOUX

### Présentation du conseil municipal



Franck LETOUX Maire



Sébastien MOREAU 1er adjoint



**Dominique MARQUET** 2<sup>ème</sup> adjoint



**Philippe LAMARGOT** 3<sup>ème</sup> adjoint



**Yoann FOUCHER** 4<sup>ème</sup> adjoint





**Guillaume COQUET** M. Christine DUNAUD



Conseillère municipale

Cédric GEORGES Conseiller municipal



Samuel AUBIGNAT Conseiller municipal



Conseiller municipal





**Fabienne GUY** Conseillère municipale Conseiller municipal

**Léo LAVERGNE** 

Clément MORLON Conseiller municipal

Solène FOURNIER Conseillère municipale

Lydia ROUILLON Conseillère municipale

# Les commissions

COMMISSION	COMMISSION	COMMISSION	COMMISSION	COMMISSION	COMMISSION	COMMISSION
N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7
Finances Budget	Aménagement Urbain Travaux Urbanisme	Développement durable Environnement Aménagement paysager	Vie Scolaire Education	Vie associative Animation Jeunesse Sport	Communication	Développement économique Patrimoine
Franck LETOUX Président	Dominique MARQUET Vice-Président	Yoann FOUCHER Vice-Président	Sébastien MOREAU Vice-Président	Philippe LAMARGOT Vice-Président	Sébastien MOREAU Vice-Président	Marie SOMDECOSTE Vice-Présidente
*Sébastien MOREAU *Dominique MARQUET *Philippe LAMARGOT *Yoann FOUCHER *Marie SOMDECOSTE *Lydia ROUILLON	*Marie SOMDECOSTE *Cédric GEORGES *Guillaume COQUET *Léo LAVERGNE *Philippe LAMARGOT	*Clément MORLON *M-Christine DUNAUD *Fabienne GUY *Lydia ROUILLON *Solène FOURNIER	*M-Christine DUNAUD *Léo LAVERGNE *Samuel AUBIGNAT *Guillaume COQUET *Marie SOMDECOSTE	*M-Christine DUNAUD *Léo LAVERGNE *Samuel AUBIGNAT *Guillaume COQUET *Cédric GEORGES *Sébastien MOREAU	*Lydia ROUILLON  *Solène FOURNIER  *Yoann FOUCHER  *Philippe LAMARGOT  *Fabienne GUY  *Clément MORLON	*Dominique MARQUET *Sébastien MOREAU *Lydia ROUILLON *Cédric GEORGES *Solène FOURNIER *Philippe LAMARGOT

### Et délégations

#### • Franck LETOUX:

Vice-président en charge du patrimoine à Com Com Noblat Délégué Vienne Briance Gorre

#### Sébastien MOREAU :

Conseiller communautaire Com Com Noblat Président du PETR Monts et Barrages

#### Dominique MARQUET

Délégué SEVH et SIEPAL Membre de la commission Patrimoine Com Com Noblat

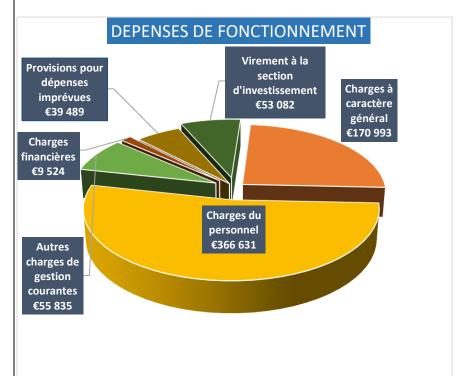
#### • Philippe LAMARGOT:

Délégué PETR

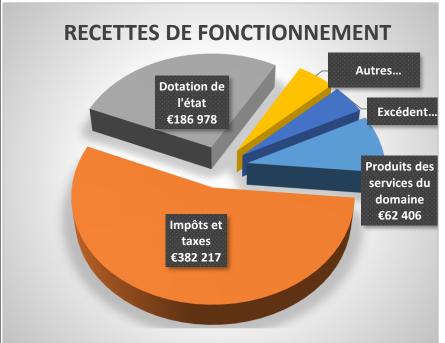
Membre de la commission des charges transférées à la Com Com Noblat Correspondant sécurité pandémie

- Samuel AUBIGNAT : Délégué comité de jumelage
- Cédric GEORGES : Délégué Vienne Briance Gorre
- Lydia ROUILLON : Déléguée ACCAFPA
- Yoann FOUCHER: Membre de la commission Environnement Com Com Noblat
- Marie SOMDECOSTE : Membre de la commission Attractivité Développement Com Com Noblat
- Solène FOURNIER : Membre de la commission Services Com Com Noblat

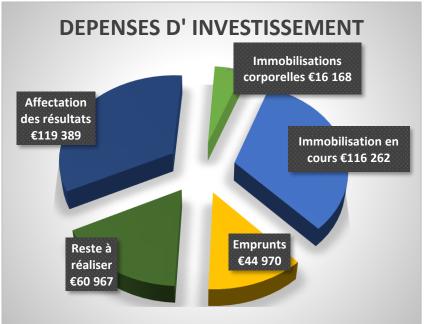
# Budget communal



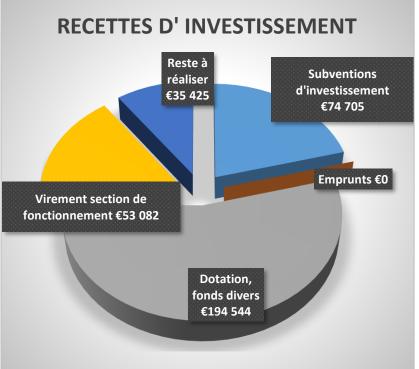
CHARGES A CARACTERE GENERAL :	Entretien des bâtiments, de la voirie, fonctionnement de l'école, de la cantine, transport scolaire
CHARGES DU PERSONNEL	Salaire du personnel hors remboursement des emplois aidés et des indemnités journalières
CHARGES DE GESTION COURANTE	Formations, indemnités élus, subventions aux associations
CHARGES FINANCIERES	Remboursement intêrets emprunts
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	Excédent du budget de fonctionnement permettant l'autofinancement de l'investissement



PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE	Loyers agence postale, recette cantine, garderie, transport scolaire, concession cimetière
IMPOTS ET TAXES	Impôts fonciers, taxe d'habitation, compensation de la Communauté de Commune
DOTATION DE L'ETAT	Dotation globale de fonctionnement et autres dotations publiques
AUTRES PRODUITS	loyers location de salles, remboursement sur rémunération du personnel (emploi d'avenir)
EXCEDENT REPORTE	Excédent du compte administratif 2019



IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Acquisition de matériels pour la cantine et pour l'entretien de la voirie et des espaces verts
IMMOBILISATIONS EN COURS	Travaux d'aménagement de voirie, modernisation de l'éclairage public, terrain multisports,
EMPRUNTS	Remboursement des emprunts
RESTE à REALISER	Solde des investissements 2019



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Subvention de l'état, du département, et de l'Europe pour le financement des travaux		
<b>EMPRUNTS</b>	Pas d'emprunts		
DOTATION - FONDS DIVERS	F.C.T.V.A., Taxes d'aménagement, Excédents de fonctionnement.		
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	Economies de fonctionnement pour le financement de l'investissement		
RESTE à REALISER	Subventions de 2019 à percevoir		

### Les travaux

#### **FONTAINE SAINT MARTIN AVANT APRES**

La fontaine Saint-Martin

Située sur notre commune au lieu-dit « La Font Saint-Martin » et visible en faisant une randonnée « Le sentier des clochers et des étangs ». Ce monument religieux accueillait autrefois des fêtes et des commémorations.

Elle a été nettoyée par nos agents car il s'agit de notre patrimoine et un morceau de notre histoire. Nous avons un projet futur de restauration de cet édifice.

Profitez d'une balade pour aller découvrir cette relique de notre passé.





#### **VOIRIE**

En début d'année, la restructuration de la digue de la voie reliant Chenour à Saint Léonard (VIC 905) s'est avérée nécessaire après la constatation de l'effondrement de la chaussée.





Afin de reconstituer l'écoulement des eaux et la réfection de la voie, des travaux ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 37 419 € HT, sous le contrôle des services de la Communauté de Communes de Noblat (dans le cadre des travaux transférés sur les voies communautaires).





De plus, ont été réalisés la réfection de la voie communale de Chenour (VC 34) et de la rue du Lavoir pour un montant de 17 200 € HT. Ces travaux sont subventionnés à 50% par le Conseil Départemental.

#### **EFFACEMENT DE RESEAU**

En concertation et sous la maitrise d'ouvrage du Syndicat Energies Haute-Vienne, les effacements des réseaux de la rue de la Haute Rippe ont été menés à bien. L'éclairage public a été subventionné à 50% par le Département et le reste à charge, par les communes de Royères







et de Saint Just le Martel à hauteur de 6 321 € HT chacune. Ces travaux ont eu pour but d'améliorer sensiblement la sécurité sur la voie.

Par ailleurs, une opération similaire a été réalisée au lotissement Saint Antoine pour un montant de 134 500 € HT, pris en charge par le syndicat et une part communale de 53 099 € HT.

Concernant la réfection et l'amélioration de l'éclairage public subventionné à 50% par le Département, ces travaux viennent de se terminer avec l'arrachage des anciens supports d'électricité et la réfection de la chaussée et des trottoirs







**TERRAIN MULTISPORT** 





Un terrain multisport a vu le jour sur le plateau de la salle Saint Antoine. Cet équipement est à la fois à destination des scolaires pendant le temps d'école mais aussi pour tous les habitants de la commune. L'opération s'élève à 58500€ HT avec un montant de subvention de l'Etat de 19533€ et du Département à hauteur de 15192€

Nous en avons profitez pour faire le marquage du parking

### L'école de l'orée du bois

Le 01 septembre, c'était la rentrée scolaire à l'école communale de Royères dans un contexte un peu particulier.

Équipe éducative et municipalité ont mis tout en œuvre pour une rentrée dans les meilleures conditions sanitaires.

93 enfants ont repris le chemin de l'école.

Nous souhaitons une excellente année scolaire aux enfants ainsi qu'aux personnels et à l'équipe pédagogique qui œuvrent pour le bon fonctionnement de notre école, l'éducation et le bien-être des enfants.





Nous avons, aussi, récompensé nos futurs collégiens et leurs avons remis avec l'APE des petits présents à savoir : 1 calculatrice collège, 1 stylo et une clé USB au logo de la commune pour la municipalité et une parure de stylo gravée et un bon d'achat de 20€ à Cultura pour l'APE.

Nous leur souhaitons bon vent.



# Une histoire de masques...

Sept animateurs de la région parisienne se sont retrouvés confinés au gîte du Masbareau. Ils en ont profité pour fabriquer près de 1000 masques essentiellement pour les habitants de la commune. Pour se faire une chaine de solidarité s'est mise en place avec prêt de machines à coudre, fournitures diverses pour la confection des masques sous respect de la norme AFNOR.

Les membres du conseil municipal ont constitué des kits pour chaque foyer, avec le nombre de masques nécessaires et un manuel d'utilisation.

Merci à Madame Boudet pour son investissement ainsi qu'aux jeunes naufragés.









# Les épis de Royères

Après une saison 2019/2020 très particulière, n'ayant pu aller à son terme pour les raisons sanitaires que tout le monde connaît (COVID 19), les épis de Royères ont néanmoins réalisé un championnat en D4 plus que réussi. Avec 11 matchs joués dont 10 remportés et 1 défaite concédée, 57 buts marqués pour 16 encaissés (2ème meilleure équipe départementale en D4), ils terminent à la 1ère place de leur championnat avec 6 points d'avance sur le 2ème (Eymoutiers) et 7 points d'avance sur le 3ème (Saint Just Le Martel) ce qui leurs permettent d'accéder en D3 (poule C) pour la saison 2020/2021, objectif fixé par Nicolas Robert (Président) lors de la reprise du club en 2015.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 04 juillet 2020, de nouveaux membres du bureau ont été élus, Nicolas Robert et Julien Lageat restent Président et Vice-Président. Ils seront désormais entourés de Charles Jobard et Guillaume Robert, Trésorier et Trésorier adjoint. Pascal Peyrot toujours fidèle à son poste de secrétaire sera lui, secondé par Julien Charbonnieras.

Pour cette nouvelle saison, les Épis de Royères pourront compter sur le renfort de 3 nouvelles recrues (Clément Decressat, Bastien Moraux et Saïd Melouk) en tant que joueurs. L'équipe dirigeante quant à elle se renforce également de 3 personnes (Vanessa Mottet, Cédric Raynaud et Joris Bourzat).

L'effectif total du club à ce jour est de 33 adhérents répartis en 22 joueurs et 11 dirigeants.

#### Matchs à domicile 2020 / 2021

#### Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du stade



### Informations et réglementations

#### Nuisances sonores et aboiements de chiens

Les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage aussi bien au sein d'un immeuble que dans une maison individuelle, et aussi bien la nuit qu'en journée.

#### Selon l'article R 1334-31 du code de la santé publique :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée sa répétition ou par son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal place sous sa responsabilité »

#### Rappel réglementation feux et écobuage

Il est interdit de brûler des déchets verts ou tous autres déchets depuis le 1er janvier 2014. Cette interdiction a été édictée par le Préfet de la Haute-Vienne (arrêté du 09/01/2013) et ce pour plusieurs raisons :

- · Dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes notables en matière sanitaires, car la combustion de végétaux émet des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes
- · Dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts pouvant entrainer des risques d'incendie

Par ailleurs, le fait de faire fréquemment un feu pour brûler ses déchets végétaux (branches d'arbres, feuilles mortes...) dans son jardin engendre des nuisances.





Rappel des règles incombant aux particuliers concernant les plantations, l'élagage des arbres et haies, en bordure de propriété et du domaine public et privé de la commune

#### Implantation des haies ou des arbres

Le respect des distances pour planter des arbres ou des haies, et par la suite leur entretien régulier, visent à sécuriser les infrastructures et les usagers qui peuvent les emprunter. Ce sont les règles de droit commun qu'il faut respecter. Elles sont définies aux ≅ articles 671 à 673 du code civil.

Ainsi, il convient de respecter :

- pour les plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur: une distance minimale de 0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine
- pour les plantations supérieures à 2 mètres de hauteur: une distance minimale de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine

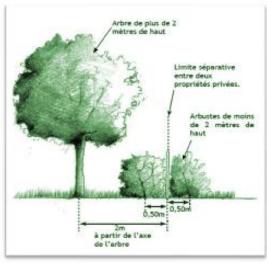
#### Plantations riveraines, élagage et entretien

Les arbres, les branches, les haies et les racines qui avancent sur le sol du domaine public (Voirie et chemin communal) doivent être obligatoirement coupés à l'aplomb des limites de ce domaine de manière à :

- Ne pas gêner le déplacement des piétons, des véhicules, des poids lourds
- Ne pas toucher les conducteurs aériens (électricité, téléphone)
- Eviter la chute de bois morts

A défaut de leur exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage des arbres et des haies seront, dans le cadre du pouvoir de police du maire, effectuées après une mise en demeure, par lettre recommandée, non suivie d'effet, aux frais des propriétaires.





# PERIMETRE OPERATION DE VALORISATION DES FACADES SUR LA COMMUNE DE ROYERES

### Secteur du bourg



#### Nature des Opérations :

Les travaux de ravalement concernent les façades donnant sur rue et comprennent tous les éléments constitutifs tels que les dispositifs de fermeture (menuiseries, châssis, volets, ferronneries, ...) et les ouvrages divers de protection (gardecorps, zinguerie...)

### Secteur mairie



#### Conditions d'éligibilité :

Cette opération est destinée aux propriétaires occupants ainsi qu'aux bailleurs.

Le bénéfice de l'aide est soumis aux respects des plafonds de ressources du propriétaire.

Les aides financières sont comprises entre 1 200 et 2 000 € selon le montant des travaux.

La Gazette de Royères 2, place de la mairie, 87400 Royères Tél.05.55.56.00.63

MAIRIE OU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE NOBLAT



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le geste de tri est simplifié en Haute-Vienne. Dorénavant, **tous les emballages plastiques et métalliques, même les plus petits, se trient dans les éco-points** proches de chez vous.

Tous sont à déposer dans les conteneurs jaunes dédiés aux emballages et viennent s'ajouter aux emballages en carton.

Pour cela, le SYDED a densifié le nombre de conteneurs sur son territoire (sous réserve de l'accord de la commune) avec notamment **600 conteneurs supplémentaires en 2020**. **Le changement de signalétiques démarrera en juillet** pour une durée de 3 mois environ.

Au fur et à mesure, **les fréquences de collectes** des éco-points pourront être ajustées afin de limiter les surcharges.

Si toutefois des débordements étaient constatés, le SYDED se tient à votre disposition par téléphone au 05 55 12 12 87 ou par mail à contact@syded87.org

### Informations diverses

### Numéros utiles:

• Gendarmerie: 17

• Gendarmerie Saint Léonard de Noblat : 05.55.56.00.30

• Pompiers: 18

• Mairie: 05.55.56.00.63

• Agence postale: 05.55.56.00.50

• Ecole de l'Orée du bois : 05.55.56.17.96

#### Horaires:

Mairie: du lundi au samedi 9h-12h



• Agence postale:

Du lundi au vendredi: 9h30-12h

Le samedi : 9h-12h

Le mercredi et vendredi après-midi: 14h-17h

# Retour en images











La Gazette de Royères 2, place de la mairie, 87400 Royères Tél.05.55.56.00.63